

222C1979
FR0013006558-FS633

2 août 2022

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SRP GROUPE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 août 2022, Monsieur Thierry Petit (directement et par l'intermédiaire de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois TP Invest Sàrl, 2 rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qu'il contrôle) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 29 juillet 2022, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société SRP GROUPE.

En outre, par le même courrier, le concert composé des sociétés à responsabilité limitée Ancelle Sàrl¹, Victoire Investissement Holding Sàrl², Cambon Financière Sàrl³ et TP Invest Holding Sàrl⁴, de MM. David Dayan, Eric Dayan, Michaël Dayan et Thierry Petit (les fondateurs ou sous-concert fondateurs) d'une part, et de la société par actions simplifiée CRFP 20⁵ d'autre part, (ensemble le concert global), a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 juillet 2022, le seuil de 50% du capital de la société SRP GROUPE. Enfin, par le même courrier, le sous-concert fondateurs a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 juillet 2022, le seuil de 50% des droits de vote de la société SRP GROUPE

Ces franchissements de seuils font suite à une cession d'actions hors marché (cf. notamment communiqué diffusé par la société SRP GROUPE le 29 juillet 2022).

La détention du concert est la suivante⁶ :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Ancelle Sàrl ¹	30 262 705	25,45	38 122 783	27,92
Victoire Investissement Holding Sàrl ²	2 335 460	1,96	4 670 920	3,42
Cambon Financière Sàrl ³	2 079 930	1,75	4 159 860	3,05
Thierry Petit ⁷	13 932 963	11,72	18 406 196	13,48
Total fondateurs	48 611 058	40,88	65 359 759	47,87
CRFP 20 ⁵	10 386 255	8,74	10 386 255	7,61
Total concert	58 997 313	49,62	75 746 014	55,48

¹ Contrôlée par M. David Dayan.

² Contrôlée par M. Eric Dayan.

³ Contrôlée par M. Michaël Dayan.

⁴ Contrôlée par M. Thierry Petit.

⁵ Contrôlée par la société Carrefour Nederland B.V., elle-même contrôlée par Carrefour.

⁶ Sur la base d'un capital composé de 118 902 909 actions représentant 136 522 511 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁷ Sont incluses les actions détenues directement par M. Thierry Petit et celles détenues par la société TP Invest Holding Sàrl qu'il contrôle.